



Morestel, 1^{er} septembre 2025

Madame Alexandra DURY,
Conseillère Municipale,
Responsable du C.M.E.,

**aux Parents d'Elèves
des Ecoles Primaires de Morestel**

Objet : **Conseil Municipal Enfants.**

Madame, Monsieur,

C'est la 30^{ème} année consécutive qu'un **Conseil Municipal Enfants sera élu le vendredi 3 octobre 2025** pour une durée d'un an, du jour des élections au 31 août 2026. C'est une chance pour les écoliers Morestellois puisqu'il n'en existe que 1 500 environ en France et en général que dans les grandes villes.

Etre élu au Conseil Municipal Enfants est un engagement. L'enfant doit participer à une réunion de commission le mardi de 17h à 18h30, selon un calendrier prédéfini et à deux réunions plénières par an. En fonction des projets, des rencontres supplémentaires auront lieu sur d'autres jours.

A quoi cela sert-il ?

- Les jeunes ont beaucoup d'idées, là, ils peuvent les exprimer, en discuter, voir ce qui est réalisable, avec quels moyens.
- Avec les animateurs de leur commission, ils pourront travailler un ou plusieurs projets, les défendre en réunion plénière auprès de leurs copains élus, et rendre compte aux autres enfants de l'école de leurs réalisations ou de leurs difficultés.
- Ils pourront organiser des activités pendant le temps scolaire avec l'accord de leur instituteur ou hors temps scolaire pour les enfants de leur âge.
- Ils apprendront en quoi consiste la fonction d'élus, ils pourront côtoyer les services de la Mairie et rencontrer des élus adultes pour se faire expliquer certains détails de la vie municipale.
- Ils apprendront à être à l'écoute des autres, à respecter un temps de parole pour chacun.

Cet engagement implique également la coopération des parents, afin d'aider les enfants à tenir leur rôle de conseiller.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à me les poser par mail à cme.morestel@gmail.com ou au 07 67 52 62 37.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués et dévoués.

Alexandra DURY
Conseillère Municipale,
Responsable du C.M.E.

Mairie

Hôtel de Ville
100 place de l'Hôtel de Ville
38510 MORESTEL
Tél. 04 74 80 09 77
e-mail : mairie@morestel.fr
web : www.morestel.fr

P.J.

- Plaquette de présentation du CME :
Attention, le coupon de candidature est à compléter et à remettre à l'instituteur/institutrice de l'enfant avant le jeudi 25 septembre 2025.